

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **FLASH TELECOM SARL**, Avenue de Lavaux 50,
1009 Pully
2.

Déclaration de faillite: 08.07.2010
3.

Suspension de faillite: 30.08.2010
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 13.09.2010
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: But : vente, maintenance et fourniture de services dans le domaine des télécommunications, ainsi que toute activité y relative.

Office des faillites de l'Est vaudois

1800 Vevey

00533741